



Communiqué de presse – 6 janvier 2020

Action contre l'éclairage des vitrines la nuit dans le centre-ville de Rennes

Le collectif ANV COP 21 organise le samedi 11 janvier une action pour dénoncer l'éclairage des vitrines la nuit, et interpeller les commerçant.e.s, passant.e.s et la municipalité ainsi que les futur.e.s candidat.e.s aux municipales.

A Rennes, de nombreux magasins laissent leurs enseignes ou leur vitrines allumées toute la nuit.

Cela est non seulement une infraction à l'arrêté du 25 janvier 2013 qui prévoit que les vitrines des commerces soient éteintes entre 1h et 7h du matin, mais c'est aussi un véritable non-sens.

En effet, cette consommation d'énergie représente 250 000 tonnes de CO2 soit la consommation annuelle d'électricité de 750 000 ménages (Source ADEME). Cela représente également une pollution lumineuse supplémentaire.

Rien que dans le cœur du centre-ville, les vitrines de plus d'une cinquantaines de commerces – le plus souvent des grandes chaînes nationales – sont allumées les dimanches et en soirée.

L'association Alternatiba exige que la municipalité fasse respecter l'arrêté relatif à l'éclairage nocturne des commerces, mais également que la Ville de Rennes aille plus loin, en imposant aux commerces d'éteindre leur vitrines dès leur fermeture !

Une action sera à nouveau menée par l'association ANV COP 21 (Action Non Violente COP 21) le samedi 11 janvier 2020 dans le centre-ville de Rennes afin de faire prendre conscience aux commerçant.e.s, aux passant.e.s de cette problématique, et d'interpeller la municipalité et les futur.e.s candidat.e.s aux élections municipales.

Cette action fait suite à deux actions déjà menées le 27 octobre et le 1er décembre. Vous trouverez sur notre site internet un [article](#) présentant ces actions.

Contacts presse :

Pierre Lebrun : piero.lebrun@laposte.net – 07 87 55 89 53